



National Energy Board

REPRISE DES TRAVAUX AUX TERMES DE LA *LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE* SUIVANT UN ORDRE DONNÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 51.1

Le	26 novembre 2014, à midi (heure des Rocheuses)		euses) , l'inspecteur de l'Office national de l'énergie soussign	
		Date/heure		
avise	se Excavation Claude Guertin		Inc. que la situation dangereuse ou nuisible	
	¥	Nom de la société et de son représent	ant	
décrit	e dans l'ordre nº	KAR-002-2014	a été redressée à sa satisfaction.	
		Ordre d'un inspecteur		
	Vertical and the second and the seco			
Par c	onséquent, l	es travaux peuvent reprendre ou		
	X	es mesures précisées dans l'ordr	e ont été prises.	

		1554	
	Nom	Nº dés. ordre de l'inspecteur	Téléphone
Inspecteur	26 novembre 2014		The state of the s
	Date	Sig	nature
	Centre 10 – 517, Dixième Avenue SO., Calgary (Alberta) T2R 0A8		

Révision : juillet 2014 Document n° : 282393 Nº activité ou incident :

Canadä